

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-68/2021**

Date de convocation et d'affichage : 9 décembre 2021

Objet : Remboursement de frais avancée lors d'un évènement exceptionnel.

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROBIN Christelle – WOZNIAK Jean-Marie – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : MANGIONE Sylvie

Absents :

Procuration : MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne.

GIROT Dominique a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu la facture présentée par Madame Sylvie MANGIONE,

Considérant que, lors de l'épisode pluvieux exceptionnel ayant eu lieu dans la nuit du 25 au 26 septembre 2021, la commune de Clérieux a connu des inondations sur son territoire.

Considérant que, des élus municipaux se sont portés volontaire le 26/09/2021 pour participer collectivement au nettoyage de la commune.

Considérant que, Madame Sylvie MANGIONE s'est occupé d'acheter des sandwiches en boulangerie pour que les équipes se restaurent et qu'il convient de procéder au remboursement de ce montant par la commune.

Considérant que la facture est datée du 26/09/2021 chez « Autant de pains » d'un montant total de 79,10 euros TTC réglé par carte bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement à hauteur de 79,10 euros à Madame Sylvie MANGIONE.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 20 décembre 2021.

**Le Maire
Fabrice LARUE**

